

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 septembre 2025

=====

Effectif légal du Conseil Municipal : onze. Présents : dix  
L'an deux mil vingt-cinq, le 2 septembre à vingt heures, s'est réuni le Conseil Municipal.

### Étaient présents :

Mesdames : GAUTHEROT Annick - GUENOT Lucienne - SMEDLEY Marie-Hélène  
Messieurs : MAGNIN Didier - AURIERE André - LEGAY Olivier - CECH Franck - TATIBOUËT Bruno -  
GIRINAL Jean-Marc - PAGET Olivier

Absente : SOCIÉ Mathilde

Date de convocation : 30 juillet 2025

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Didier MAGNIN, Maire.

Monsieur André AURIERE a été élu secrétaire.

### 1/ Présentation et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

Après lecture par le Maire du projet de compte-rendu du Conseil Municipal en date du 1 juillet 2025 et en l'absence de remarques, le Conseil Municipal valide le projet présenté par le Maire.

### 2 / Subventions aux associations :

Le Maire indique que trois associations ont sollicité des subventions, l'ADMR de Rioz, La Voraysienne et Le football club de Perrouse. Le Maire propose d'allouer également une subvention au comité des fêtes de Buthiers pour réaliser des photos du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'octroyer la somme de 100.00 € (cent euros) à chacune des associations suivantes :

- l'ADMR de Rioz,
- La Voraysienne,
- Football club de Perrouse
- Comité des fêtes de Buthiers

et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

### 3 / Compte rendu et suivi des travaux de rénovation de la Mairie :

Monsieur le Maire informe le Conseil que, à ce jour, il n'y a pas d'évolution nouvelle concernant l'avancement des travaux de rénovation de la mairie. Le suivi du chantier se poursuit et toute information complémentaire sera communiquée lors d'une prochaine séance. Les services de l'état demandent à ce que les travaux soient commencés avant le 12 décembre sous peine de caducité de la subvention.

### 4/ Suppression du réseau cuivre téléphonie :

Le Maire informe le Conseil que le réseau cuivre, support historique de la téléphonie fixe, va être progressivement supprimé par l'opérateur Orange au niveau national. Cette fermeture s'effectuera par lots annuels de communes,

selon un calendrier préétabli.

Dans ce cadre, il est indispensable de rappeler que, pour continuer à bénéficier d'une ligne téléphonique fixe, il sera impératif de disposer d'un accès à Internet.

Notre commune a été identifiée par Orange et se trouve présélectionnée pour le lot n°5, dont la fermeture effective du cuivre est actuellement prévue pour l'année 2029.

Afin de tenir informés les habitants, plusieurs actions de communication seront mises en place :

- publication d'informations sur le site internet de la commune,
- diffusion via le bulletin communal,
- et distribution d'un courrier spécifique dans les boîtes aux lettres des administrés.

#### **5 / Classement de la voirie du Lotissement de la Dame Blanche:**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la voirie du lotissement La Dame Blanche a été rétrocédée à la commune par le lotisseur.

Afin de régulariser administrativement la situation, il est désormais proposé d'inscrire cette voirie dans le tableau de classement des voies communales. Cette démarche permettra de matérialiser officiellement son appartenance au domaine public routier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide à l'unanimité, l'inscription de la voirie du lotissement La Dame Blanche au tableau de classement des voies communales et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

#### **6/ Colis de Noël :**

Le Conseil municipal décide de renouveler les opérations organisées l'année précédente pour les fêtes de Noël des aînés.

Il sera ainsi proposé aux habitants concernés de participer au repas, organisé en collaboration avec la commune de Perrouse.

Pour les personnes qui ne souhaitent pas participer au repas, un colis leur sera livré à domicile.

#### **7/ Elections :**

Le Maire annonce que les élections municipales auront lieu le 15 et 22 mars 2026.

#### **8/ Vente de bois :**

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une vente de bois va avoir lieu sur les parcelles 19 et 20 le 1<sup>er</sup> octobre.

Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif de l'affouage à 7.00 € pour la saison 2025-2026.

#### **Questions diverses :**

- Le Maire fait part du retour de l'enquête menée sur la circulation dans la rue des Chenevières. Cette enquête avait été sollicitée par des habitants du quartier. Il en ressort que les riverains sont opposés à la mise en sens unique de la rue, mais souhaitent que la vitesse y soit limitée à 30 km/h et qu'un miroir soit installé au croisement de la rue des Chenevières et de la Grande Rue.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.



Le Maire, Didier MAGNIN